

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2007

PROTECTION DES PERSONNES CONTRE LES CHIENS DANGEREUX - (n° 398)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 40

présenté par
Mmes Gaillard, Erhel, Reynaud
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER A

Substituer aux mots :

« du comportement canin »,

les mots :

« des morsures canines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le comportement canin est très complexe et trop vaste au regard de la volonté du Gouvernement, qui est d'avoir des informations étayées concernant les morsures. Actuellement ce domaine reste largement inconnu. Nous sommes dès lors dans l'incapacité d'élaborer une politique réellement efficace en matière de prévention.